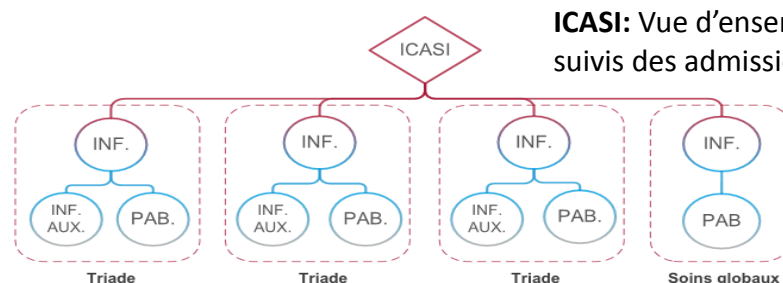


Responsabilités de l'infirmière dans l'organisation du travail d'équipe en milieu hospitalier

Infirmière: Vue d'ensemble de sa section/organisation du travail pour l'atteinte des objectifs des usagers/évaluation

Infirmière auxiliaire: Volet technique et appliqué des soins et traitements/contribution à l'évaluation



ICASI: Vue d'ensemble de l'unité/coordination/régulation/suivis des admissions et congés/personne-ressource

PAB: Soins de base/prévention/contribution à l'évaluation

Début
Rapport-Cardex-PTI

Durant le quart
Moments-clés de communication

Fin
Cardex-PTI-Rapport

ORGANISATION DU TRAVAIL

En début de quart l'infirmière :

- Collecte de l'information clinique de tous les usagers assignés (Kardex-PTI-Rapport inter-quart, labos)**
 - Contribution de l'infirmière auxiliaire
- Planifie équitablement la répartition du travail dans l'équipe selon :**
 - Les objectifs cliniques et plans des usagers
 - Les priorités cliniques (ex. : instabilités, complexité des soins, congés dans les 24H)
 - La pleine utilisation de leur champ de pratique selon le répertoire des activités
- Communique ses directives à l'équipe et en assure le suivi tout au long du quart**

GUIDE À L'ORGANISATION DU TRAVAIL

L'infirmière priorise :

- L'évaluation des usagers présentant une instabilité
- Les soins complexes, les évaluations et toutes les activités qui lui sont réservées

L'infirmière auxiliaire, suite aux priorisations établies avec l'infirmière, effectue :

- Les soins et traitements, selon le répertoire des activités
- Les surveillances des usagers présentant une stabilité

Principes guidant la documentation lors du travail avec infirmière auxiliaire :

- La documentation doit être représentative de l'évolution de l'état de santé de l'usager, des évaluations, des décisions cliniques de l'infirmière et des soins reçus au cours du quart de travail
- L'infirmière, comme l'infirmière auxiliaire, est responsable de documenter au dossier tous les soins et activités qu'elle dispense
- L'infirmière auxiliaire inscrit, dans ses notes, le nom de l'infirmière avec laquelle elle est jumelée : « En dyade avec infirmière (prénom, nom) »
- L'infirmière n'a pas à contresigner les notes de l'infirmière auxiliaire
- La présence de directives au PTI, sur les besoins prioritaires nécessitant une prévention ou une surveillance, contribue à orienter la documentation de l'infirmière auxiliaire dans l'activité de contribution à l'évaluation
- Si l'infirmière n'a rien à ajouter concernant le suivi de la condition stable de l'usager documentée par l'infirmière auxiliaire, elle n'a pas à renchérir sur la note de l'infirmière auxiliaire

CONTINUITÉ DES SOINS

En fin de quart, l'infirmière :

- Fait le suivi des activités déléguées avec l'auxiliaire et le PAB
- Procède à la mise à jour des cardex et PTI avec la contribution de l'infirmière auxiliaire
- Doit transmettre toute l'information pertinente à la continuité des soins à l'équipe entrante (verbale et écrite)